



**Observatoire National**  
de la **Pauvreté** et de  
l'**Exclusion Sociale**

Paris, le 29 mars 2012

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) remet son rapport annuel sur l'état de la pauvreté en France**

L'ONPES a été créé par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions pour contribuer, en lien étroit avec le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), à une meilleure connaissance de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France. Il produit annuellement un rapport qu'il remet au gouvernement et au Parlement, et qui est ensuite rendu public.

Le septième rapport de l'ONPES vient d'être remis à Mme Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale.

Ce rapport souligne une lente tendance à l'augmentation de la pauvreté en France depuis 2004, qui touche en 2009 près de 8,2 millions de personnes, soit 13,5 % de la population, augmentation moins marquée cependant que dans d'autres pays européens. Les tendances présentes, accentuation de la précarité en emploi, réévaluation partielle des minima sociaux, laissent présager une poursuite de l'augmentation de la pauvreté.

La crise actuelle ne doit cependant pas être un motif pour réduire l'effort mené par la France en matière de lutte contre l'exclusion, particulièrement depuis la loi de 1998. Prévenir le basculement ou la persistance dans la grande pauvreté est possible. Ainsi, les budgets nécessaires pour que le RSA évolue comme la moyenne des rémunérations, ou ceux qu'impliquerait une indexation de l'APL sur le prix des loyers sont modestes au regard des masses financières correspondant au système de protection sociale dans son ensemble.

Dans le contexte actuel de crise économique qui perdure, le système d'observation devra être particulièrement attentif aux risques de décrochage des personnes les plus en difficulté. Il importera d'évaluer *a priori* les mesures qui seront engagées par le biais de simulations destinées à mesurer leur impact sur les inégalités de revenus et sur la pauvreté. Il faudra aussi porter remède aux situations fréquentes de non-recours aux droits, indice de découragement et de repli des plus vulnérables.

Lutter contre les inégalités dans la répartition des soutiens publics, comme dans l'accès aux biens collectifs, est une des leçons majeures de la crise, qu'il s'agisse des inégalités territoriales de logement, des inégalités d'accès à la formation professionnelle, ou de reste à charge en matière de santé.

#### **Contact :**

Laurence Fournier  
[drees-onpes@sante.gouv.fr](mailto:drees-onpes@sante.gouv.fr)  
Tel : 01.40.56.82.29

Le rapport ainsi que les fiches de synthèse sont disponibles sur le site de l'ONPES : [www.onpes.gouv.fr](http://www.onpes.gouv.fr)